«Catherine Morin-Desailly : « Les élus locaux sont de véritables dans la vie de l'école et des élèves »»

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Catherine Morin-Desailly : « Les élus locaux sont de véritables acteurs de l'école et des élèves »

Le Sénat vient de voter le projet de loi pour la refondation de l'école de la République. Catherine Morin-Desailly, sénatrice de déplore « le caractère incantatoire et verbeux » de ce texte et regrette son adoption qui « remet en cause les fondements notamment le socle commun de connaissances (lire, écrire, compter), qui ne répond pas à la problématique de l'orientation des j puisqu'elle supprime l'apprentissage, et qui ne prend pas suffisamment en compte le rôle grandissant et l'avis des collectivités acteur majeur de l'école».

La sénatrice pointe des manques incompréhensibles dans ce texte : « Pas un mot sur la lutte contre l'illettrisme dans le te pourtant été labellisée grande cause nationale 2013.»

Catherine Morin-Desailly souligne: « A l'image de la réforme des rythmes scolaires imposée aux élus sans concertation au début projet de loi impose encore de nouvelles mesures ayant un impact, notamment en terme de charges financières, sur les collectiv

Concernant la réforme des rythmes scolaires, Catherine Morin-Desailly se dit « favorable à une réflexion approfondie sur l'amén de l'enfant et à une évolution des rythmes scolaires, ceci afin de mieux étaler le travail des enfants et leur permettre une meille connaissances et des compétences à acquérir. »

Néanmoins, en séance publique, elle a tenu "à attirer une nouvelle fois l'attention du gouvernement sur le manque absolu de co élus, ainsi que sur les charges financières que cette réforme fera peser sur les collectivités locales, et notamment sur les commu

Aussi elle a défendu des amendements:

- visant à faire de l'année 2013 une année d'expérimentation de la réforme des rythmes scolaires. Celle-ci devant p un bilan organisationnel, pédagogique et financier de l'application des nouveaux rythmes scolaires. En fonction du pourrait ou non être généralisée en étant, le cas échéant, améliorée.
- permettant de poursuivre pour l'année scolaire 2014/2015, l'ensemble des aides apportées aux communes ou aux E matière scolaire, et de compenser une partie du coût de cette réforme, que le ministère de l'Education nat sous-évaluée.

Catherine Morin-Desailly déplore une mise en oeuvre brutale de cette réforme pour l'ensemble des acteurs du système édu parents d'élèves et élus : « Les collectivités doivent systématiquement être associées à la définition des orientations et de menées par l'Education nationale, ainsi qu'à leurs déclinaisons territoriales. »

l'amélioration de la place des élus dans les conseils d'école et l'intégration des associations d'élus dans le Conseil natio
système éducatif.

« De nouveaux dispositifs comme les projets éducatifs territoriaux ou le parcours d'éducation artistique et culturelle nécess
écoute des collectivités. Les élus ne doivent plus être considérés comme de simples payeurs ; ils sont de véritables acte
l'école et des élèves. » conclut Catherine Morin- Desailly.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC